

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE DE BRUYERES-SUR-OISE



ANNEE 2020

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. (Art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Ce temps doit servir à adapter, éventuellement, l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans sa mise en œuvre. Il présente le contexte et les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget. Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus.

L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des projections et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances de l'Etat :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

INTRODUCTION

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration, et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

Soucieux d'orienter sa politique sociale en direction des problématiques locales et de répondre aux besoins du territoire, le Centre Communal d'Action Sociale déploie une forte énergie pour assurer la cohésion sociale, lutter contre la précarité et l'exclusion de certains de ses briolins.

C'est dans la perspective du renouvellement de l'assemblée délibérante en mars 2020, et par conséquence du Conseil d'Administration du CCAS, que le Budget Primitif du CCAS pour l'année 2020 s'établit, autour des dépenses nécessaires à la poursuite du fonctionnement du service et des actions engagées.

Les résultats de l'exercice 2019 ne pouvant être intégrés au Budget Primitif présenté au Conseil d'administration en février, un Budget Supplémentaire sera soumis au vote en mai/juin prochain.

1^{ere} PARTIE: LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1 Situation globale

Ralentissement de l'économie mondiale

L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions 2020 ont été revues à la baisse.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires accommodantes (baisse de taux).

Lone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti aux 2éme et 3éme trimestres et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le repli de l'activité dans l'industrie manufacturière pourrait s'étendre à d'autres secteurs de l'économie et aux marchés du travail.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse mais une récession devrait être évitée.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste avec notamment la stabilité du gouvernement italien et le Brexit, les tensions entre les Etats-Unis et la Chine, ce qui continuera à peser sur la zone euro.

La politique monétaire accommodante de la BCE et le degré d'assouplissement record des conditions financières devraient soutenir davantage la croissance.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 0,6% en 2020.

France

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide, ce qui n'épargne pas l'économie française d'un ralentissement. La croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit être confirmée.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (baisse des cotisations des salariés, suppression de la Taxe d'Habitation, hausse de la prime d'activité). L'accélération des dépenses de consommation devraient se poursuivre ainsi que le maintien de la demande de crédits des ménages (faiblesse des taux d'intérêt), facteurs de soutien à l'activité.

2 Le Projet de Loi de Finances pour 2020

Principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- Suppression de le Taxe d'Habitation sur les résidences principales : elle ne concerne que 80% des ménages, sous conditions de revenus. Une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages encore soumis à son paiement.
- Des transferts financiers en hausse : ils atteignent 115,7 milliards d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3éme vague du dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).
- Des concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) quasi stables : concernent principalement, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La Dotation Générale de Fonctionnement est stable en 2020 avec un montant de 26,802 milliards €.

Péréquation verticale

Financée intégralement au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle représente 190 millions € en 2020 (identique à 2019).

♣ Fiscalité

- Progression des compensations d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour les sociétés réalisant un très faible chiffre d'affaires,
- Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6 ,2%) grâce au regain d'investissement. La date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA est reportée en 2021.
- Minoration des variables d'ajustement (DCRTP) au prorata des recettes réelles de fonctionnement.
- Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local sont maintenues aux niveaux de 2019.

Autres mesures

- Augmentation du SMIC horaire au 1^{er} janvier 2020, qui passe de $10,03 \in à 10,15 \in soit$ 1539,42 € (augmentation brute de $18,20 \in$),
- Disparition de 18 taxes à faible rendement avec une compensation des pertes de recettes assurée par le budget de l'Etat conformément aux objectifs poursuivis, la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale, l'allégement des formalités et la réduction des coûts de recouvrement.
- Refonte des taxes sur les véhicules à moteur : augmentation du barème du malus d'émission de CO2, exonération totale de taxe régionale pour les véhicules fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène.
- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : révision initiale sur la base des déclarations de loyers des propriétaires/bailleurs au cours du 1^{er} semestre 2023. Les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.

2éme PARTIE: LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'exigence sociale se retrouve dans toutes les politiques portées par la ville de Bruyères-sur-Oise et son Centre Communal d'Action Sociale : accès aux droits sociaux, lutte contre les discriminations, politique volontarisme de construction de logements sociaux, développement du lien social, inclusion numérique,

Le CCAS est l'outil principal de l'intervention municipale et intervient dans les principaux champs d'action suivants :

- Interventions en direction des personnes en situation de précarité ou d'exclusion : accompagnement social, aides financières, aide alimentaire, mission de référent unique de l'insertion des bénéficiaires du RSA,
- Interventions en direction des personnes en perte d'autonomie : participation à l'instruction des demandes de prestations pour personnes âgées, développement et maintien du lien social, prévention de la perte d'autonomie, appui au maintien à domicile.

Malgré la baisse importante des recettes de la Commune, le CCAS pourra compter sur le soutien financier de la ville avec un engagement solidaire maintenu à niveau identique depuis 2016, soit 87 000,00 €.

Les dépenses d'ordre social seront également financées par les ressources propres du CCAS avec la mobilisation de l'excèdent constaté à l'issue de l'exercice 2019 et repris au budget supplémentaire qui sera présenté au conseil d'administration en mai/juin 2020.

I. Les actions courantes

Le bilan financier des <u>aides facultatives</u> pour l'année 2019 fait apparaître une baisse de 18,83 % par rapport au bilan de l'année 2018. Cependant, cette baisse est à relativiser, au regard de la forte hausse de l'année 2018 qui s'est établie à + 32,63 % par rapport à l'année 2017. En effet, à l'exception de cette année, la demande d'aide financière s'est accrue d'année en année depuis 2014. Conscient de cette réalité, le Président et le Conseil d'Administration souhaitent poursuivre leur engagement en reconduisant l'ensemble des aides facultatives, en 2020, pour une enveloppe budgétaire de 21 000 €.

Aides sociales facultatives du CCAS Année 2014 à 2019



<u>Le portage de repas</u> fonctionne 7j/7 et favorise le maintien à domicile des personnes âgées dans leur vie de tous les jours. En 2019, 17 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Le volet des <u>animations et des activités</u>, participant lui aussi au bien-être et au maintien du lien social entre les personnes âgées, est privilégié.

Le bilan financier des six dernières années fait apparaître une baisse significative des dépenses concernant les évènements et animations pour les « Anciens ». Pour autant, elles ne traduisent en rien la perte de qualité des prestations proposées, mais sont le reflet d'une politique de maîtrise des dépenses publiques illustrée par la mise en concurrence annuelle des prestataires de service.

Il est un constat, la baisse des coûts amorcée à partir de l'année 2015. Fléchissement qui s'explique par la décision du Conseil d'administration de modifier les prestations allouées aux « Anciens » en relevant progressivement l'âge de 60 ans à 65 ans, et de procéder à la distribution d'un colis de Noël se substituant aux tickets services de Pâques et Noël. Cette décision forte résulte d'un bilan démographique constatant une hausse de plus de 38% des Briolins atteignant l'âge de 60 ans sur la période 2015-2020.

L'enveloppe budgétaire pour le programme 2020 est mobilisée pour 33 000,00 €.

Evènements et Animations envers les "Anciens" Année 2014 à 2019



Les dépenses d'investissement résident dans l'achat, de matériel d'équipement et d'informatique pour le service et l'atelier Part 'Ages. Le CCAS n'a aucun emprunt en cours.

II. Les charges de personnel

Le CCAS s'organise autour d'un seul effectif, fonctionnaire titulaire de catégorie C, présent à temps complet sur l'établissement.

Sur la période 2019-2020, les dépenses de personnel restent relativement stables impactées par les seuls changements réglementaires et l'avancement des carrières individuelles.

Les crédits inscrits au chapitre 012-charges de personnel du budget sont estimés à 38 000 €.

L'établissement participe également à la protection sociale des agents, en matière de santé et de garantie de maintien de salaire, à la médecine du travail, aux frais de formation, à l'assurance du personnel.

III. Les actions pérennes

La structure « Atelier Part'Ages » poursuit les actions d'accompagnement pour lutter contre la fraction numérique en transversalité avec la médiathèque municipale (initiation à l'informatique, atelier d'écriture, navigation sur le web) initiées en 2019 et qui se poursuivra en 2020.

Initiés au 2^{ème} semestre 2019, les ateliers proposés autour du thème « Bien dans mon corps » avec une initiation « Yoga » puis « Taïchi » seront de nouveau programmés tout au long de l'année 2020 au regard de leur fort succès mais dans l'objectif prioritaire de rompre l'isolement, d'éviter la sédentarité et afin que chacun retrouve confiance en soi.

Lieu de rencontre et d'échange, il est animé en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Val d'Oise et le CCAS.

Cet espace de partage, désormais identifié par tous, accueille les briolins autour d'un programme d'activités diversifiées, permettant au-delà du faire, de développer du lien et œuvrer à leur autonomie.